



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2004/13
4 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Onzième session, 13-15 octobre 2004)
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**CONSTITUTION DU GROUPE PRÉPARATOIRE POUR LA SIXIÈME CONFÉRENCE
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

Résumé

1. La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» se tiendra à Belgrade à l'automne 2007. Pour que les préparatifs de cette conférence puissent comme prévu débuter en 2005, le Comité des politiques de l'environnement souhaitera peut-être constituer un groupe préparatoire et en adopter le mandat.

CONSTITUTION DU GROUPE PRÉPARATOIRE

2. Réunis à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» de Kiev, les Ministres de l'environnement ont, dans leur Déclaration (ECE/CEP/94/Rev.1), énergiquement appuyé la poursuite du processus «Un environnement pour l'Europe» et décidé que les futures conférences ministérielles devraient se tenir de façon périodique et prévisible, tous les quatre ou cinq ans, de préférence dans un pays hôte.

3. Les Ministres ont aussi réaffirmé que le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait rester ce vaste cadre de rassemblement d'organisations internationales très diverses qui se partageraient réellement le travail et disposeraient de canaux de communication et de collaboration. À cette fin, les Ministres ont décidé qu'un groupe de travail préparatoire à composition non limitée se réunirait pour coordonner les préparatifs de la prochaine conférence, au plus tôt deux ans avant la tenue de celle-ci, le secrétariat étant assuré par la CEE.

4. Ultérieurement, à sa session extraordinaire du 22 octobre 2003, le Groupe de travail de hauts fonctionnaires a décidé que la sixième Conférence se tiendrait à Belgrade en septembre ou octobre 2007. Il a en conséquence décidé également que la première réunion du groupe préparatoire à composition non limitée serait convoquée à l'automne 2005, cette réunion et la session du Comité des politiques de l'environnement se tenant l'une à la suite de l'autre.

5. Le Comité des politiques de l'environnement pourrait donc décider à sa onzième session:

a) De constituer un groupe à composition non limitée pour préparer la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui se tiendra à Belgrade;

b) D'appeler ce groupe, comme les précédents, «Groupe de travail de hauts fonctionnaires»;

c) D'en adopter le mandat tel qu'il est exposé ci-après:

PROJET DE MANDAT

6. Suivant la Déclaration adoptée par les Ministres de l'environnement des pays de la région de la CEE à Kiev (Ukraine) le 23 mai 2003, le processus «Un environnement pour l'Europe» demeure un cadre politique essentiel pour coopérer à la protection de l'environnement en Europe. Il a été convenu qu'il devait continuer à promouvoir la réalisation des objectifs grâce à une coopération à l'échelle régionale et sous-régionale, à renforcer la mise en œuvre des instruments relatifs à l'environnement, à améliorer la coopération entre les programmes régionaux, à mobiliser des ressources financières en vue de soutenir la mise en œuvre des instruments régionaux relatifs à l'environnement et des initiatives sous-régionales, à appuyer la coopération interrégionale, à contribuer à l'action menée par la CEE au niveau régional aux fins du développement durable de la planète, et à améliorer et renforcer les activités de surveillance et d'évaluation dans la région.

7. Pour préparer la prochaine Conférence ministérielle, qui se tiendra en Serbie-et-Monténégro en septembre ou octobre 2007, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE a constitué, comme convenu à Kiev, un groupe de travail de hauts fonctionnaires, à composition non limitée, placé sous la présidence du pays hôte.

8. Le Comité exécutif, qui sera mis en place par le Groupe de travail de hauts fonctionnaires à sa première session, sera composé de huit hauts fonctionnaires – deux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, un d'Asie du Sud-Est, un d'Europe centrale et quatre d'Europe occidentale – ainsi qu'un représentant de la présidence de l'Union européenne. Les présidents du Comité des politiques de l'environnement de la CEE, de l'Equipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale et du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère seront aussi invités, de même qu'un haut représentant de la Commission européenne et d'EcoForum. Le Comité exécutif sera présidé par le pays hôte et les services de secrétariat seront assurés par la CEE.

9. Le Groupe de travail tiendra sa première réunion en octobre 2005 à l'occasion de la douzième session du Comité des politiques de l'environnement. Par la suite, il se réunira aussi

souvent qu'il le faudra et tiendra le Comité des politiques de l'environnement informé de l'état d'avancement de ses travaux.

10. Le Groupe de travail est chargé des travaux de fond à effectuer en vue de la Conférence ministérielle de 2007, y compris de l'établissement de son ordre du jour, et fera office, pendant la phase préparatoire, de centre de coordination pour la poursuite du processus «Un environnement pour l'Europe». Il examinera les travaux entrepris pour donner effet aux recommandations et aux décisions de la Conférence de Kiev. Des propositions concernant les activités du Groupe de travail ainsi qu'un calendrier seront présentés à la première session.

11. Vu l'important travail de fond à effectuer, le Groupe de travail collaborera étroitement avec l'Equipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale, le Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère et l'Agence européenne pour l'environnement. Il collaborera aussi avec le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés européennes, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction (BERD), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO-OMS), et les autres organisations et institutions internationales, organisations non gouvernementales et internationales et organisations du secteur privé qui seront associées aux préparatifs de la Conférence ministérielle de 2007.

12. Le Groupe de travail soumettra les documents qui auront été établis sous ses auspices ou en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales, y compris le projet de déclaration ministérielle, à la Conférence ministérielle de 2007, qui se tiendra, en Serbie-et-Monténégro, pour examen et, éventuellement, adoption. Il tiendra le Comité des politiques de l'environnement informé de l'élaboration de cette documentation.

13. Le Groupe de travail pourra, si nécessaire, constituer des groupes d'experts pour approfondir des questions particulières.

14. Le secrétariat de la CEE fournira au Groupe de travail l'appui et les services de conférence nécessaires à l'Office des Nations Unies à Genève, conformément aux règles et usages de la CEE.
